

Délibération n°2018-01-02b

Réf. Nomenclature « Actes » : 756

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	73
Pouvoirs	15
Votants	88

L'an deux mille dix-huit, le 22 février à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 12 février 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Jean-Pierre Bodeveix est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Eric Bossaert	à	Philippe Roche	Eric Cheminade	à	Valérie Serrurier
Philippe Exposito	à	Marilou Padilla-Ratelade	Fabienne Garnerin	à	Véronique Bénazet
Annie Gonzales	à	Nathalie Delcouderc-Juillard	Dominique Miermont	à	Serge Guillaume
Laurence Monteil	à	Martine Pannetier	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Daniel Poigneau	à	Maryse Badia	Marie-Hélène Pommier	à	Jean-Paul Bourre
Marc Ranvier	à	Jean Bilotta	Jean-Pierre Saugeras	à	Philippe Brugère
Jean-Michel Taudin	à	Dominique Guillaume			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette), Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich), Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Péneloux (Gérard Loches), Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen).

- **Élus absents et non-représentés :**

Robert Bredèche, Tony Cornelissen, Christine Da Fonseca, Sandra Delibit, Marc Fournand, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Xavier Gruat, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Catherine Lartigaut, Cécile Martin, Christiane Monteil, Nathalie Peyrat, Jérôme Valade.

Demande de subvention au titre de la DETR 2018 : **Construction d'un local communautaire dans le cadre de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage – priorité n°2**

Le président rappelle que ce dossier a fait l'objet d'un dépôt en 2017 et qu'il convient de représenter ce dossier en effectuant une mise à jour.

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	30 630 €	37,00%
Participation du demandeur : autofinancement	52 156 €	63,00%
TOTAL	82 786 €	100,00%

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le maintien de ce dossier au titre de la DETR 2018 ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	88
Pour	88
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,**

À Saint-Angel, le 22 février 2018

Le président,
Pierre Chevalier

